

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 mai 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 mai 2015**

**2015 PP 15** Avenant n° 2 au marché relatif à l'entretien et la maintenance des installations de chauffage et de climatisation des locaux administratifs.

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié portant Code des marchés publics ;

Vu le projet de délibération, en date du 8 avril 2015, par lequel M. le Préfet de police soumet à son approbation les modalités d'attribution d'un marché relatif à l'entretien et à la maintenance des installations de chauffage et de climatisation des locaux administratifs de la préfecture de police ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 31 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Préfet de police est autorisé à signer l'avenant avenant n° 2 au marché susvisé afin d'ajouter des équipements non recensés lors de la mise en place du marché initial ou faisant suite à la prise en charge par le Service des Affaires Immobilière de nouveaux bâtiments, et d'en supprimer d'autres.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget spécial de la Préfecture de police exercice 2015 et suivants, section de fonctionnement, chapitre 920, article 920-2031 et 920-27, chapitre 921, article 921-1211, comptes nature 61522 et 6156.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**